



NOTRE Actualité

EDITION N° 59 Avril 2020

Don d'arbres pour tous les citoyens et PME de Sainte-Cécile



Le comité Agir Vert est heureux de vous annoncer que nous tiendrons l'activité de don d'arbres encore cette année, en collaboration avec l'organisme 4H.

Ceux qui sont intéressés à recevoir des arbres gratuits devront suivre ces instructions :

- * Donner nom, adresse, téléphone, la quantité souhaitée (10 arbres maximum) et vos préférences entre conifères et feuillus;
- * Idéalement par courriel à vicommunautaire@miltonqc.ca ou par téléphone 450-378-1942;
- * D'ici le 10 mai 2020;
- * Nous regardons pour avoir des arbres fruitiers, selon les possibilités environnementales. Si cela vous intéresse, SVP le mentionner lors de votre inscription.



Procédure pour remettre les arbres :

- * Nous vous contacterons dans la semaine du 11 mai;
- * La remise se fera sans contact, suite aux mesures sanitaires en lien avec la COVID-19.

Une petite équipe de bénévoles préparera les sacs d'arbres avec le nom des gens qui nous auront contactés. Nous ne pouvons vous dire d'avance quelles seront les essences d'arbres. **Au plaisir de vous voir participer!**

Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés 2020



Le conseil municipal a fait les démarches en début d'année pour honorer deux personnes de notre municipalité qui sont présentes depuis plusieurs années bénévolement auprès de la communauté. La médaille leur a été accordée, mais la cérémonie de remise a dû être annulée du à la pandémie. Nous trouverons un moment en 2020 pour les honorer à notre façon!
Félicitation à M. Gérard Landry et son épouse Lyse Lussier!

Gérard Landry est reconnu pour son intégrité, sa discrétion, son sens de l'humour et sa grande générosité à Ste-Cécile-de-Milton. Son implication est efficace et soutenue depuis de nombreuses années. M. Landry ne cherche pas la gloire, mais trouve sa récompense dans le travail bien fait. Une mention spéciale pour son travail, encore aujourd'hui, au bien-être des gens du Pavillon Gévy-Lussier.

Lyse Lussier contribue à améliorer la vie de ceux qui l'entourent de près ou de loin par le don de soi. Elle pose au quotidien de petits gestes qui font une grande différence dans la vie de plusieurs personnes. Lyse fait partie de ces femmes d'exception qui participent dans l'ombre à faire grandir le Québec.

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Qui l'eût cru? Il y a quelques semaines à peine, tout était normal. Aujourd'hui, nous sommes tous affectés d'une façon ou d'une autre par la COVID-19. Fort à parier que le retour ne sera pas comme si de rien n'était arrivé. Il faudra apprendre à vivre collectivement et agir ensemble avec de nouvelles règles.

À cet effet, je vous suggère de suivre avec rigueur les consignes de la santé publique, un non-respect de celles-ci peut avoir de lourdes répercussions sur notre santé, votre santé, sans oublier que maintenant les agents de la paix sont en mesure d'émettre des constats d'infractions qui peuvent avoir un impact sur votre santé financière quand on en connaît les coûts.

Pour ce qui est des rassemblements, à titre d'exemple, les membres d'une même famille qui habitent le même immeuble, même s'ils sont six ou sept, peuvent être à l'extérieur et vaquer à diverses occupations ou être près d'un foyer extérieur. C'est aussi permis de discuter entre voisins sur un terrain en respectant les deux mètres de distance.

On fait appel ici à votre gros bon sens. On peut tous se dénoncer les uns les autres, personne n'y gagnera, ce qui importe, c'est le respect des consignes de la santé publique.

Je vous invite à prendre un instant et lire les consignes concernant les feux à ciel ouvert qui sont indiqués à l'intérieur de ces pages. Les feux sont interdits quand vous n'avez pas les installations de protection. Pas de système de protection, pas de feu!

Au nom du conseil et en mon nom, nous tenons à saluer tout le travail qui est fait par les gens de notre communauté qui travaillent au maintien des services essentiels. On vous fait grâce des nommer, de peur d'en oublier, mais nous tenons à les saluer bien bas pour leur engagement et leur dévouement **MERCI SINCÈREMENT!**

Merci au lapin qui a sautillé dans nos rues lors de la journée de Pâques. Il a fait le bonheur de plusieurs d'entre nous, des tout-petits aux plus grands.

Pour terminer, je souhaite faire un beau clin d'œil à M. Gérard Landry ainsi qu'à son épouse Mme Lyse Lussier pour l'honneur qu'ils ont reçu il y a quelques jours, soit la remise de la médaille du lieutenant-gouverneur pour leur implication communautaire. Cet honneur est grandement mérité et nous aurons sûrement l'occasion dans des temps meilleurs de le souligner. BRAVO et MERCI pour votre engagement tout au long de votre vie, nous vous en sommes redevables.

Ça va bien aller

Paul Sarrazin.

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : LA HAUTE-YAMASKA LANCE UN APPEL DE PROJETS

Les petites et moyennes entreprises de la Haute-Yamaska affectées par la pandémie de COVID-19 peuvent désormais soumettre une demande au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises mis en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. La MRC de La Haute-Yamaska et Granby Industriel, qui sera chargé de l'administration du programme via le volet Entrepreneuriat Haute-Yamaska, ont mis les bouchées doubles afin de rendre le programme accessible aux entreprises yamaskoises le plus rapidement possible.

« Permettre aux entrepreneurs de notre région d'alléger leur charge financière en bénéficiant de ce programme a été l'une de nos grandes priorités des dernières semaines. Cependant, nous sommes conscients qu'avec une enveloppe de 1,1 M\$, nous ne pourrions malheureusement pas venir en aide à tous. C'est pourquoi nous avons choisi de procéder par appel de projets. Nous voulions avoir un processus de sélection le plus équitable possible », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Le programme s'adresse aux entrepreneurs qui subissent des difficultés dans le contexte de cette crise et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. Les entreprises de tous les secteurs sont admissibles au programme, de même que les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Pour être admissibles au programme, les entreprises doivent : - Être localisées sur le territoire de la Haute-Yamaska; - Être en activité depuis au moins un an; - Être fermées temporairement ou susceptibles de l'être en raison de la pandémie; - Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance des opérations; - Démontrer le lien de cause à effet avec la COVID-19.

L'aide financière sera octroyée sous forme de prêt à un taux d'intérêt de 3 % ou de garantie de prêt. Les entrepreneurs souhaitant bénéficier du programme ont jusqu'au 4 mai inclusivement pour participer à l'appel de projets.

Pour obtenir plus d'information sur le programme ainsi que le formulaire de demande, consultez le site Web d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska au eh-y.ca.



ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 14 avril 2020 tenue au Centre communautaire,
Huis Clos
séance filmée sur Facebook Live

130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19h30
Présences : 6 Absence: 1 (Mme Ginette Prieur)

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 14 avril 2020
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de mars 2020
- 2.2 Approbation des comptes à payer
- 2.3 Adoption du règlement no 602-2020 – Règlement amendant le règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes no 536-2015
- 2.4 Avis de motion – projet de règlement no 604-2020 établissant les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée
- 2.5 Autorisation pour déposer une demande de subvention au Fonds AgriEsprit de FAC
- 2.6 Appui à la Ville de Granby – Règlement de circulation
- 2.7 Abrogation de la résolution concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 2.8 Avis de motion – projet de règlement no 603-2020 visant à amender le règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020

3. Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondants

- 3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020 du Service d'incendie

4. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 4.1 Adjudication du contrat pour l'isolation du 136 et du 112

5. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de mars 2020
- 5.2 Adoption du règlement no 601-2020 concernant la citation de l'ancienne école et du vieil hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à titre d'immeuble patrimonial
- 5.3 Abrogation de la résolution concernant le règlement amendant le règlement de zonage
- 5.4 Renouvellement des mandats des membres du CCU pour 2020

6. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 6.1 Appui à zone loisir Montérégie, le groupement des associations des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés

7. Développement économique

- 7.1 Autorisation délai supplémentaire pour construction lot # 4 148 468 parc PME
- 7.2 Autorisation délai supplémentaire pour construction lot # 4 031 193 parc PME
- 7.3 Autorisation délai supplémentaire pour construction lot # 4 031 198 parc PME

8. Période de questions

9. Levée de la séance

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

POULES PONDEUSES À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Depuis quelques semaines, plusieurs citoyens ont manifesté le désir d'obtenir des poules pour avoir des œufs à la maison.

Actuellement, l'élevage ou la garde domestique de poules est autorisé uniquement dans les zones agricoles, tout en

respectant les normes d'implantation exigées par le règlement de zonage, la distance de 30 m par rapport à un puits, tel que prescrit au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)*, et les autres exigences des lois et règlements provinciaux et fédéraux.

Le Conseil municipal est en préparation d'un règlement pour autoriser la garde des poules dans le périmètre urbain et d'encadrer la pratique sur tout le territoire de la Municipalité, incluant les résidences en zone agricole.

Donc, avant de se lancer dans l'aventure des « poules pondeuses » à la maison, il est important de consulter M. Fiala : urbanisme@miltonqc.ca ou 450-378-1942 poste 132.



Coronavirus (COVID-19) Liens utiles et ressources pour les entreprises

Nous tenons à vous indiquer que nous suivons de près l'évolution de la situation relative à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Afin de vous aider à rester à l'affût des dernières informations, voici les pages officielles développées par les différentes instances gouvernementales, constamment mises à jour :

FÉDÉRAL

Soutien aux entreprises

Accès au crédit [Nouveau Programme de crédit aux entreprises](#): Ce Programme de crédit aux entreprises permettra à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportation et développement Canada (EDC). [Lien vers Exportation et développement Canada \(EDC\)](#) : Soutien pour les exportateurs canadiens. [Lien vers Banque de développement du Canada \(BDC\)](#) : Soutien pour les entrepreneurs canadiens.

Éviter les mises à pied [Prolongation du programme Travail partagé de l'assurance-emploi](#): Ce programme s'adresse aux Canadiens qui perdent leur emploi ou qui sont confrontés à des heures de travail réduites en raison de la COVID-19. [Subventions salariales aux petites entreprises](#): Subvention salariale temporaire aux entreprises admissibles pour une période de trois mois.

Appui envers la liquidité du marché financier [Lancement du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés](#): Ce programme permettra aux banques et aux prêteurs hypothécaires de disposer d'un financement stable à long term.

Souplesse accrue [Plus de temps pour les paiements d'impôt](#): Report jusqu'au-delà du 31 août 2020 du paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter d'aujourd'hui et avant le mois d'août 2020..

Appel aux fournisseurs

Produits et services nécessaires Êtes-vous une entreprise qui peut fournir des produits et des services pour soutenir le Canada dans sa lutte contre la COVID-19? [Le Canada souhaite avoir de vos nouvelles](#)

Plan canadien de mobilisation du secteur industriel Vous êtes un manufacturier canadien ou une entreprise canadienne qui peut aider le Canada à répondre aux besoins en fournitures médicales, votre aide est nécessaire.

Aide aux travailleurs : [Assurance-emploi](#) : Vous trouverez les mesures d'aides destinées aux travailleurs ainsi que les procédures quant à l'émission des relevés d'emploi et les codes à utiliser par les employeurs.

La nouvelle Prestation canadienne d'urgence : le gouvernement offrira une prestation [imposable](#) de 2 000 \$ par

mois pendant quatre mois au maximum. Voir toutes les aides offertes et le soutien aux familles et aux particuliers [selon le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#).

Assistance aux exploitants, aux petites entreprises ou aux organisations du secteur touristique : Cette assistance s'adresse aux exploitants d'une entreprise touristique, d'une PME ou d'une organisation qui ont reçu un financement d'une agence de développement régional (ADR). Visitez le lien suivant pour plus de détails : [Agence de développement régional \(ADR\)](#).

PROVINCIAL—Pour consulter l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement du Québec, visitez [quebec.ca](#)

Secteurs essentiels et mise à jour régulière sur [quebec.ca](#)

Si l'activité de votre entreprise n'est pas répertoriée dans la liste, mais que vous pensez qu'elle est essentielle, vous pouvez demander la désignation comme entreprise essentielle.

Entreprises : Manque de liquidité NOUVEAU – Le programme [Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises](#) vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. Pour information : [Entrepreneuriat Haute-Yamaska](#) ou par courriel : info@entrepreneuriathaute-yamaska.ca.

[Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#) : Les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19 peuvent maintenant recourir à un financement d'urgence. S'adresse à celles ayant des besoins en fonds de roulement supérieurs à 50 000 \$.

Renseignements relatifs aux droits et obligations des employés et des employeurs : [Page questions et réponses de la CNESST](#) : Vous y trouverez des renseignements concernant les droits et obligations des travailleurs et des employeurs à l'égard des impacts associés à la propagation du virus.

Aide aux travailleurs : [Programme d'aide temporaire aux travailleurs \(PATT COVID-19\)](#) : Une aide financière pour les travailleurs qui ont l'obligation d'être en isolement. [Guide autosoins – COVID-19](#) : Ce guide est conçu pour prendre les meilleures décisions possible pour sa santé et celle de ses proches durant la pandémie de COVID-19.

Déclaration de revenus : [Mesure d'assouplissement pour la production des déclarations de revenus pour les citoyens et les entreprises](#) : Le paiement des acomptes provisionnels et des impôts qui seraient dus à compter du 18 mars 2020 est suspendu jusqu'au 31 juillet prochain

Source : <https://granby-industriel.com/coronavirus-liens-utiles-et-ressources-pour-les-entreprises/>

Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton Concours de logo et slogan

Le 12 mars dernier, les étudiants de 4e à 6e années de l'école Ste-Cécile ont eu la visite des membres du comité du 175e pour « La petite histoire du vieux bâtiment laid » au 31, rue Principale, réalisée par Geneviève Bessette. Les membres ont par la suite expliqué le projet du concours de logo et du slogan pour fêter le 175e.

Puisque l'école est suspendue pour un certain temps, nous avons pensé lancer tout de même le concours **pour les jeunes de 4e, 5e et 6e année de l'école Ste-Cécile.**

Pour y participer :

- Aller sur le site web, (section « services municipaux, loisirs et culture ») pour les règlements complets, les gabarits, un exemple et avoir accès à l'histoire ;
- Bien suivre les consignes;
- Imprimer le gabarit. Puis faire son logo ou slogan à la main ou à l'ordinateur;
- **Remettre ton « chef-d'œuvre » avant le 30 mai 2020** au bureau municipal. Tu peux le remettre dans la boîte aux lettres grise devant le bureau municipal ou par la poste (112, rue Principale).

À gagner :

- Prix de participation : 2 x 20\$ pour slogan et 2 X 20\$ pour logo (donc 4 prix);
- Gagnant slogan : Un certificat cadeau de 50\$ chez Papeterie Atlas;
- Gagnant logo : Un certificat cadeau de 50\$ chez Papeterie Atlas.

Pour information : Isabelle Martin 450-378-1942
viecommunautaire@miltonqc.ca

Le logo et le slogan gagnant seront utilisés dans nos communications et publicités du 175e.

Fais aller ton imagination et participe à la fête!

Capsules historiques

Des capsules historiques réalisées par M. Gérard Gévry sont disponibles sur notre Site Web

<http://stececiledemilton.qc.ca/services-municipaux/loisirs-et-culture/loisirs-culture-et-vie-communautaire/>

Nouvelle capsule : Les digues de la rivière Mawcook dans le 3e rang.



Bénévolat, c'est chic!



TROUVE TON STYLE SUR jebenevole.ca

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE ^{46^e ÉDITION}
19 au 25 avril 2020



Pour en savoir plus sur nos activités, suivez-nous sur les réseaux sociaux!
fcabq.org 1800 715-7515



COVID-19

SOUTENEZ VOS ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES!



PRIORISEZ LES PRODUITS LOCAUX



DÉCOUVREZ LES BOUTIQUES EN LIGNE DES ENTREPRISES DE LA RÉGION



COMMANDEZ DES REPAS POUR EMPORTER OU PRÊTS-À-MANGER D'ENTREPRISES D'ICI



ACHETEZ DES CARTES-CADEAUX AUPRÈS D'ENTREPRISES DE LA RÉGION, DES RESTAURANTS ET DE VOS COMMERCES LOCAUX



SOUTENEZ LES ÉRABLIÈRES EN FAISANT DES RÉSERVES DE SIROP ET AUTRES PRODUITS DE L'ÉRABLE DE LA RÉGION



ABONNEZ-VOUS AUX PANIERS DE LÉGUMES POUR LA SAISON 2020. VOUS ENCOURAGEREZ AINSI UN MARAÎCHER DU COIN À DÉMARRER SA SAISON!



ABONNEZ-VOUS AUX MÉDIAS SOCIAUX DE VOS ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES FAVORITES ET ENVOYEZ-LEUR UNE BONNE DOSE D'AMOUR!



PARTAGEZ CETTE PUBLICATION!

Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton

« Les virus et la santé autrefois »

Lors du défrichement du canton de Milton, nous retrouvons des Irlandais qui arrivent à Sainte-Cécile au début des années 1840, plusieurs fuyant le typhus. Cette maladie contagieuse tua plusieurs milliers de personnes dans le monde.

En 1871, J. Alfred Gaucher est médecin au service des citoyens de Sainte-Cécile. Il avait sa petite maison au village. En 1880, on retrouve Romuald St-Jacques comme médecin et c'est lui qui fonde le premier bureau local de santé à Ste-Cécile 1886. Ce bureau de la santé avait pour but d'informer les citoyens sur les maladies et de référer des cas soit à la municipalité (pour de l'aide) ou auprès du curé de la paroisse.

Au début 1900, on recense des cas de diphtérie qui inquiètent les citoyens. Peu de temps après, c'est la variole. En 1911, sous le médecin Labelle, la vaccination pour la variole devient obligatoire. Tous ceux qui ne se prêtaient pas à la vaccination risquaient une amende de 5\$ minimum. Ceux qui étaient trop pauvres voyaient leur vaccin payé par la municipalité. La vaccination se faisait dans les écoles.

Vers 1918, la « grippe espagnole » est apparue dans les familles de Sainte-Cécile. Cette pandémie est arrivée au Québec par les soldats qui revenaient de la guerre en Europe. Les moyens de communication étant très différents d'aujourd'hui et les compréhensions de la pandémie restreinte, le virus s'est transmis à grande vitesse. Elle a touché, jeunes, moins jeunes, riches et pauvres. À Granby, au début d'octobre 1918. Même si on n'enregistre encore aucun décès, le Bureau d'hygiène ordonne, par mesure préventive, de fermer les écoles, le cinéma Varieties, le bureau de poste, les salles de billard et de quilles. La mesure, croit-on, ne devrait pas se prolonger plus d'une semaine. Mais avec 200 cas de grippe et déjà quelques morts au milieu du mois, le siège promet d'être long et difficile. Nous pouvons imaginer que l'on ferma aussi les lieux de rassemblements à Sainte-Cécile-de-Milton durant cette même période.

Un peu plus de 100 ans plus tard, pensons à ceux qui ont vécu ces drames sans trop comprendre. Pensons aux médecins qui étaient à la fois urgentologues, gynécologues, chirurgiens et médecins de famille. Ces médecins qui devaient parcourir les routes de terre avec leur carriole et petite trousse médicale.

Aujourd'hui, nous vivons un moment historique qui marquera nos vies. Mais nous savons ce qui se passe. Nous avons les connaissances pour diminuer la pandémie. Suivons bien les consignes du service d'hygiène. Ensemble, soyons solidaires! Ça va bien aller!

Sources : SHHY « La grippe espagnole à Granby et Livre 150e Sainte-Cécile-de-Milton

Médecins recensés à Ste-Cécile
 1871 : J. Alfred Gaucher
 1880 : Romuald St-Jacques
 1891 : C. Fauteux
 1899 : J.E. Laforce
 1901 : Messieurs Verdon et Archambault
 1907 : Émile Labelle
 1948 : G. Rochon et Noël Brosseau

Bureau de santé
 1886 : L.L. Leclair, Thomas Hackett, Amos H. Chartier, George Wallace.
 1888 : George Wallace, Joseph Dufresne, Augustin Langevin, W.T. Norris et Thimothé Désourdy.
 1892 : George Wallace, W.T. Norris, Godfroi Vincelle, Edmond Leclair, Alcide Bélisle, Antoine Brodeur et Napoléon Fontaine.
 1912 : Antoine Brodeur, Israël Ducharme et Hubert Bienvenue.
 1916 : Edmond Beauoin



© Le Dr Émile Labelle, son épouse Rose-Anna Bienvenue et leurs enfants, en 1915. (Coll. Lilianne Labelle, SHHY)

L'éloge funèbre que rend *La Voix de l'Est* au Dr Émile Labelle, en 1935, vaut d'être cité :

« Le Dr Labelle meurt à 56 ans. Avantagementement connu de toute la région, il pratiquait depuis nombre d'années la médecine générale dans les centres ruraux. L'homme que

l'on s'était habitué d'appeler « **Le médecin des Pauvres** » vient de s'éteindre à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc de Montréal après une longue maladie. [...] En 1910, il épousa Mlle Rose-Anna Bienvenue, duquel mariage huit enfants lui survivent [...] Le Dr Labelle est disparu au milieu des regrets et de la sympathie de toute la population qu'il avait conquise par sa simplicité, son affabilité et son esprit de sacrifice qu'il déploya jusqu'à ruiner sa santé.

Rares sont les citoyens de la région et même de Granby qui n'ont pas eu l'avantage de connaître ce « Bon Médecin » qui n'a jamais su refuser un appel soit de la part des riches comme des pauvres. Il a compromis sa santé en servant trop et en oubliant toujours que la machine humaine pouvait s'user. Il est mort victime du devoir professionnel ».

Source : <https://www.shhy.info/patrimoine/medecins-patrimoine-roxton-pond>

STE CECCILE DE MILTON

La Grippe Espagnole cause des ravages alarmants dans notre paroisse. Vendredi le 29 novembre, M. Joseph Bernier succombait à cette terrible maladie. Sa soeur Mme Dubuc l'avait précédé dans la tombe d'une quinzaine de jours, ainsi qu'une de ses fillettes âgée de 9 ans. Il laisse encore en ce monde cinq enfants en bas âge qui sont actuellement atteints du redoutable fléau.

—Le 3 décembre, rendait son âme à Dieu, Arthur, fils de M. Napoléon Patenaude, après seulement trois jours de grandes souffrances causées par la Grippe Espagnole. Il laisse pour le pleurer outre son père, une soeur et cinq frères malades de l'influenza.

—Le semaine dernière, cette terrible Grippe causait encore un douloureux émoi en frappant trois fois le famille Narbonne. Mme J. B. Narbonne, née Marie-Louise Charon, succombait mercredi après dix jours de maladie et le lendemain son fils Jean-Baptiste, âgé de 27 ans et un autre fils Raymond, âgé de 19 ans étaient aussi emportés par la cruelle influenza. La défunte laisse pour déplorer sa perte, son époux inconsolable, 4 filles et 3 autres garçons souffrants de la même maladie.

Tous ces défunts ont été inhumés dans le cimetière de la paroisse.

Extrait du Courrier de St-Hyacinthe, samedi 21 décembre 1918.

Le centre communautaire et l'école ne sont plus accessibles au public. Toutes activités y sont interdites aussi longtemps que nous serons en période de pandémie. *Si nous devons annuler nos prochains événements suite aux recommandations du gouvernement pour le coronavirus (COVID-19), nous vous informerons en temps et lieux. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre Site Web, le panneaux d'affichage, Facebook « Municipalité Sainte-Cécile de Milton » ainsi que le prochain journal. Merci de votre compréhension!

LOISIRS ET ACTIVITÉS AVRIL-MAI 2020 SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ACTIVITÉS SUSPENDUES ou ANNULÉES jusqu'à NOUVEL ORDRE:

- **Programmation hiver** : Tous les cours au Centre communautaire et à l'école Ste-Cécile sont annulés. Un remboursement au prorata des cours restants sera envoyé par la poste dans les prochains jours.
- **FADOQ** : Toutes les activités de la FADOQ sont annulées.
- **Arts & culture** : Toutes les activités d'Arts & culture sont annulées.
- **Cuisines collectives** : Toutes les activités sont suspendues jusqu'en septembre.
- **Inscription baseball et soccer 2020** : Reportée à une date ultérieure.
- **Inscription Camp de jour estival 2020** : Reportée à une date ultérieure.
- **Conférence « Démarrage du potager », 6 mai** : Annulée
- **Journée de Ménage de printemps** : Annulée
- **Bibliothèque plein air** : ouverture reportée
- **Brunch de la Fabrique** : Reporté à une date ultérieure.



ACTIVITÉS LIBRES! Soyez respectueux et imaginatifs!!!

- Quartiers actifs et Parc des Générations pour marche, vélo, course à pied, etc.
- C'est le temps de mettre à profit ce que vous avez appris dans vos cours! Exercices, peinture, cuisine, tricot, artisanat, etc.!
- Les jeunes ne doivent pas se réunir... mais c'est possible de jouer en ligne!

Idées pour les jeunes et moins jeunes. Pour se retrouver autrement!

Jeux de société en ligne gratuits où vous pouvez jouer avec votre famille ou amis qui sont ailleurs, pour tous les âges : <https://fr.boardgamearena.com>

Planificateur familial à télécharger : <https://bit.ly/2KIY0j4>

Idées d'activités gratuites : <https://bit.ly/350rzAn>

Idées de recettes et d'aliments à avoir dans sa cuisine : <https://bit.ly/2VPlcvo>

Apprenez à vos enfants des choses que vous ne prenez pas toujours le temps de faire... Cuisine, mécanique, jardinage, construction, informatique, etc.



INFORMATIONS CAMP DE JOUR ESTIVAL 2020

Nous sommes en attente des recommandations gouvernementales pour la décision de tenir un camp de jour à l'été 2020.



Soyez branché sur le Facebook de la municipalité, le site web et le panneau d'affichage pour être au fait des derniers développements.

Merci de votre compréhension!

Afin d'éviter de côtoyer des gens de l'extérieur, il est possible de...

Médicaments : Téléphonnez pour faire préparer votre prescription. Vous n'aurez qu'à passer la chercher et payer. Quelques pharmacies font même la livraison. Informez-vous!

Épicerie : Il est possible pour quelques épiceries et commerces de la région de faire la commande en ligne ou par téléphone. Vous n'aurez qu'à passer la prendre et la payer. Quelques commerces de Ste-Cécile et de la région peuvent aussi vous fournir différentes denrées (viandes, miel, fruits, légumes, etc.) et repas préparés. Nous vous invitons à les contacter par téléphone si vous désirez leurs produits.

Citoyens de Ste-Cécile en isolement et de plus de 70 ans : Si vous êtes en isolement ou que vous avez plus de 70 ans, et que vous désirez un soutien pour vos achats à l'extérieur, nous vous invitons à communiquer au bureau municipal pour nous informer de vos besoins : 450-378-1942.

Besoin soutien psychologique : Si vous ressentez un besoin pour soutien psychologique, vous pouvez contacter le 211. Ils pourront vous orienter vers les bonnes ressources.



Support à nos PME

Achat local : Nous vous encourageons à soutenir les entreprises de Sainte-Cécile et de la région en cette période de pandémie en consultant le Panier bleu www.lepanierbleu.ca (mis sur pied par le gouvernement du Québec.). Nous encourageons les entreprises de Ste-Cécile à y adhérer. C'est gratuit!

Programme d'aide du Québec : Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation a annoncé, vendredi 3 avril, dernier un programme d'aide financière pour les PME. La MRC Haute-Yamaska s'est vu confier ce mandat pour notre région. Vous retrouverez tous les détails auprès de la MRC (450-378-9975 et site internet).

Soutien pour les milieux de travail offrant des services essentiels (excluant le CIUSSS-CHUS) : Les entreprises et organismes qui ont besoin d'information ou de soutien peuvent communiquer au : 1-844-829-9772 option 0. Il est possible de laisser un message et une agente communiquera avec vous dans les 24h. Vous pouvez aussi adresser un courriel à : sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

BONNE FÊTE DES MÈRES

Cette journée sera différente des années passées, mais sachez trouver un moment pour souligner cette journée auprès des merveilleuses mamans de Sainte-Cécile-de-Milton.



En cette période de pandémie, seuls les feux dans les installations conformes seront permis.

Un foyer extérieur doit être construit avec des matériaux incombustibles. Il doit être muni d'un grillage dont les ouvertures sont d'au plus 7 mm, posséder un couvercle pare-étincelles et il doit également reposer sur une base incombustible.

Vérifier les distances de dégagement :
3 mètres pour la limite de propriété, de clôtures, d'arbres, de haies ou tous autres combustibles;
6 mètres pour les bâtiments, galeries, patios et les réservoirs de gaz ou liquides inflammables

Quelques consignes de sécurité:

- Garder le feu constamment sous surveillance;
- Utiliser seulement des branches et du bois secs non vernis, non peints, non traités;
- Ne pas utiliser de produit accélérant;
- Avoir à proximité boyau d'arrosage ou un extincteur;
- Si la vitesse des vents est élevée ne pas allumer de feu ou le maintenir;
- Éteindre le feu avant de quitter.

prevention@roxtonpond.ca



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



Feux de camp



Feux d'artifice



Lanternes volantes



Instruments produisant des flammèches



Installations avec pare-étincelles

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, 2010, c. 3, a. 239.



RÉOUVERTURE PARTIELLE DES ÉCOCENTRES DE LA HAUTE-YAMASKA

HEURES D'OUVERTURE

Écocentre à Granby 1080, rue André-Liné	Écocentre à Waterloo 6550, rue Foster
À compter du 20 avril Lundi au samedi 8h00 à 17h00	À compter du 22 avril Mercredi au samedi 8h00 à 17h00

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) □ Bardes d'asphalte □ Gypse □ Revêtement de sol : linoléum, céramique, etc. □ Divers : isolant, portes et fenêtres, etc.

BOIS □ Bois brut, bois traité, bois de charpente, bois peint, teint ou verni □ Contreplaqué □ Palettes, etc.

COMPOSITES □ MDF □ Mélamine □ Revêtement de plancher flottant, etc.

GRANULAIRES □ Asphalte □ Béton non armé □ Briques □ Pierres □ Sable, etc.

PLASTIQUES □ Plastiques durs : chaudières, clôtures, jouets, tuyaux, revêtements extérieurs, etc.

PNEUS □ De voiture, de camion, de vélo, etc. (max. 48,5 po/1,2 m). □ Avec ou sans jantes

MÉTAUX □ Cordes à linge, fils électriques et lumières de Noël □ Électroménagers et appareils électriques □ Métaux ferreux : barbecues, bâtons de golf, chaudrons, classeurs, etc. □ Métaux non ferreux : évier, gouttières, moustiquaires, soffites, etc.

RÉSIDUS VERTS □ Feuilles, résidus de jardin et tourbe □ Paillis □ Terre non contaminée, etc.

BRANCHES □ Branches □ Bûches □ Arbres de Noël

ENCOMBRANTS □ Divans, fauteuils, meubles et matelas □ Fibre de verre et toile de piscine □ Miroirs □ Bains, douches, toilettes et lavabos, etc.

APPAREILS RÉFRIGÉRANTS □ Climatiseurs □ Réfrigérateurs et congélateurs □ Déshumidificateurs □ Refroidisseurs, etc.



MATIÈRES REFUSÉES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) □ Aérosols □ Ampoules, fluorescents et ballasts □ Antigels □ Avertisseurs de fumée et thermomètres □ Bonbonnes de propane □ Cartouches d'encre □ Ciment, colle et goudron □ Engrais, pesticides et produits de jardins □ Essence □ Extincteurs □ Huile à moteur ou végétale □ Médicaments □ Peinture, vernis et solvant □ Piles et batteries □ Produits cosmétiques □ Produits nettoyants

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES □ Ordinateurs, imprimantes, claviers, souris et fils □ Écrans, télévisions et tablettes □ Lecteurs DVD et systèmes de son □ Téléphones et télécopieurs □ Disques durs et clés USB

POLYSTYRÈNE □ Blocs d'emballage en styromousse, barquettes alimentaires et contenants portant le sigle de plastique numéro 6.

CARTON ET LIVRES

TEXTILES ET VÊTEMENTS

SIÈGES POUR BÉBÉ

OFFRE EMPLOI—SAISONNIER
PRÉPOSÉ ENTRETIEN DE TERRAINS

Tâches et responsabilités:

- Réaliser des travaux de plantation et d'entretien de fleurs, plantes, arbustes et arbres sur les terrains municipaux;
- Aménagement de bacs à fleurs vivaces, annuelles et avec légumes;
- Taille des plantes;
- Autres travaux connexes.

L'employé sera supervisé par le responsable des travaux publics ainsi que par le directeur général. Le préposé doit être autonome et débrouillard puisqu'il sera souvent seul pour effectuer ses tâches.

Exigences :

- Français oral et écrit
- Avoir un permis de conduire valide
- Avoir son secondaire 5 ou l'équivalent

Horaire de travail :

L'horaire de travail est de 32 heures par semaine. Occasionnellement soirs et fins de semaine.

Date d'entrée en fonction : 11 mai pour 14 semaines

Conditions salariales : 17.00\$/heure

Faire parvenir sa candidature au plus tard **le 2 mai 2020**
Le temps a été prolongé exceptionnellement dû à la situation de la COVID-19.

Courriel : direction@miltonqc.ca

Poste : Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton
112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. JOE 2C0

Seules les personnes retenues seront contactées.

*L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.

OFFRE EMPLOI—SAISONNIER
AGENT D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES TÂCHES D'URBANISME

Tâches et responsabilités

- Participer à l'élaboration ou à la modification des règlements d'urbanisme et autres règlements de la Municipalité;
- Participer à la préparation des documents du CCU;
- Recevoir et traiter les demandes de permis et certificats, ainsi que les plaintes;
- Procéder à la surveillance du territoire afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme et de nuisances;
- Procéder aux inspections requises en matière d'environnement (bandes riveraines, installations sanitaires, etc.);
- Assister le responsable de l'urbanisme dans ses tâches;
- Répondre aux diverses demandes émanant des citoyens ou des professionnels;
- Produire les rapports et documents administratifs demandés;
- Effectuer toutes autres tâches jugées pertinentes demandées par son supérieur immédiat.

L'agent d'application de règlements municipaux et autres tâches d'urbanisme devra faire preuve de leadership, de débrouillardise, d'un bon sens du jugement et la communication. Il sera sous la supervision du responsable de l'urbanisme et du directeur général.

Exigences :

- Excellent français oral et écrit
- Avoir un permis de conduire valide
- DEC en urbanisme, BACC en urbanisme ou équivalent

Horaire de travail :

L'horaire de travail est de 32 heures par semaine. Occasionnellement soirs et fins de semaine.

Date d'entrée en fonction : 11 mai pour 14 semaines

Conditions salariales : 19.00\$/heure

Faire parvenir sa candidature au plus tard **le 2 mai 2020**

Le temps a été prolongé exceptionnellement dû à la situation de la COVID-19.

Courriel : direction@miltonqc.ca

Poste : Municipalité Ste-Cécile-de-Milton
112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. JOE 2C0

Seules les personnes retenues seront contactées.

*L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.



DU ZÉRO DÉCHET, DE LA TERRE MARCHÉ, DES REPAS VÉGÉS, DU ZÉRO GAS PILLAGE, DU RECYCLAGE ALIMENTAIRE, DU COMPOSTAGE DES PILES, RÉUTILISABLE, DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.

LE 22 AVRIL ET TOUS LES AUTRES JOURS, CHANGEONS NOS HABITUDES POUR UN AVENIR PLUS LUMINEUX.



SOYONS DES voisins solidaires



Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes améliorent la condition d'individus et de la collectivité.

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence

Chaque geste, petit ou grand, compte pour devenir un meilleur voisin.



Vous êtes considéré comme une personne à risque en raison de votre état de santé ou pour autrui?

RESTEZ CHEZ VOUS!

Suivez les consignes gouvernementales et celles de votre municipalité.

Malgré le confinement, vous pourriez en profiter pour communiquer par téléphone ou vidéoconférence avec des personnes susceptibles de souffrir d'isolement.

Demeurez à l'écoute de vos possibilités et de celles de vos voisins. Ne soyez pas intrusif et gardez-vous du temps pour vous



Besoin de sortir?

GARDEZ VOS DISTANCES!

Mais rien ne vous empêche de discuter, de saluer ou de sourire par la fenêtre!

Portez une attention particulière aux personnes les plus vulnérables ou en quarantaine.

Tentez de les approcher et de connaître leurs besoins par un mot dans leur boîte aux lettres ou sur leur porte. Peut-être ont-ils besoin de denrées ou de médicaments? Et qui sait? Vous aurez peut-être le privilège de promener un chien!

Un sentiment d'accomplissement et de fierté vous envahira. Il sera gratifiant!



Si vous êtes

LIBRE ET EN SANTÉ,

contactez les organismes communautaires, visitez le site onjasetu.ca ou jebene-vole.ca, et proposez de faire du bénévolat.

Vous êtes du type

« voisin rassembleur » et créatif?

Créez un groupe d'entraide sur une plateforme numérique pour échanger des services entre personnes à proximité.

Organisez une chorale sur votre balcon pour célébrer l'anniversaire des membres de votre famille avec vos voisins.

Mettez vos talents et vos idées folles à profit! Ils feront sourire!

Par vos actions, vous remarquerez que la solidarité du voisinage peut faire des miracles pour votre environnement.

Partagez vos exploits sur les pages Facebook [@voisinssolidairesQc](https://www.facebook.com/voisinssolidairesQc) et [@Carrefourmunicipal](https://www.facebook.com/Carrefourmunicipal) avec le mot-clic [#Tousensemble](https://www.facebook.com/voisinssolidairesQc)

En savoir plus : voisinssolidaires.ca



CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE

MAI 2020

6	 	Collecte d'ordures ménagères, matières organiques, surplus de feuilles et résidus de jardin.
SORTEZ MARCHER, COURIR, JOUER! 		
10		FÊTE DES MAMANS!
11	19h30	Séance mensuelle publique HUIS CLOS Centre communautaire
13		Collecte des matières recyclables et matières organiques
18	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ/FÊTE DES PATRIOTES	
20		Collecte d'ordures ménagères et matières organiques
27	 	Collecte des matières recyclables, matières organiques et ENCOMBRANTS *les appareils électroniques et les matériaux de constructions interdits!
30		Date limite pour le concours 175e

INFORMATIONS IMPORTANTES EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19

Fermeture de l'accès physique des bureaux de la MRC

Les bureaux administratifs sont fermés pour une durée indéterminée. Les services à la population sont toutefois maintenus. Consultez le site Web **Haute-yamaska.ca** pour toute requête et obtenir plus d'information sur les services.

Mesure préventive concernant les matières résiduelles

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, vous devez déposer les mouchoirs, masques, lingettes et gants souillés dans **un contenant ou un sac à déchets fermé**. La MRC rappelle d'ailleurs que les masques, lingettes et gants ne doivent jamais, être déposés dans le bac de matières recyclables ou le bac de matières organiques.

Ainsi, pour le moment et jusqu'à avis contraire, les mouchoirs ne doivent plus être déposés dans le bac des matières organiques, mais bien dans le bac des ordures.

Collecte de matières organiques

Retour du bac brun à toutes les semaines dès le 29 avril

Ensemble, préservons nos bandes riveraines!

Alors que le temps des semis et de l'entretien de son terrain approche, la MRC tient à vous rappeler l'obligation de maintenir une bande de protection riveraine, c'est-à-dire une bande de végétation naturelle et permanente aux abords du cours d'eau qui traverse ou est adjacent à votre propriété.

Ces bandes de protection sont réglementées en raison des nombreux bienfaits qu'elles procurent à l'environnement. En effet, lorsqu'elles sont végétalisées, elles contribuent à freiner l'érosion, filtrer les polluants et préserver l'habitat de la faune et la flore en créant de l'ombrage.

Durant la saison 2020, votre MRC poursuivra son Programme d'inspection afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Pour être conforme à la réglementation, vous devez conserver une **bande de végétation** aux abords du cours d'eau. Vous pouvez vous référer au site Web **Haute-Yamaska.ca**, à la page Bandes riveraines pour toute information complémentaire.



Maire Paul Sarrazin 450-378-1942 450 777-6717 maire@miltonqc.ca	Conseillers et conseillères	
	Claude Lussier 450 405-3171	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809
	Sylvain Goyette 450 777-1346	Johanna Fehlmann 450 777-5629
	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517
Directeur général	Yves Tanguay direction@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122
Comptabilité	Ginette Daigle comptabilite@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 123
Loisirs, vie communautaire, communications	Isabelle Martin viecommunautaire@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 126
Urbanisme	Sofiane Fiala urbanisme@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 132
Travaux publics	Luc Ménard travauxpublics@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 133
Réception	France Tremblay mun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 121

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **HUIS CLOS**

lundi 11 mai 2020, à 19h30

Centre communautaire

*** séance sur facebook live ***



Sainte-Cécile-de-Milton

La municipalité est sur Facebook!

Nous avons créé dernièrement la page « **Municipalité Sainte-Cécile de Milton** ». Cette page se veut un outil de communication supplémentaire et un accès direct auprès de tous les citoyens. Nous vous invitons à nous joindre sur la page.